

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 991<sup>e</sup> séance tenue le mardi 15 novembre 2005,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : La provost et vice-rectrice—Affaires académiques, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont; le vice-provost et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; les doyens, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Réjean Poirier; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, M. André Ferron, des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Jean-Pierre Côté, M. Jacques Gresset; des étudiants, Mme Claudette T. Cloutier, Mme Caroline Fortin, M. Olivier Sylvestre; un chargé de cours, M. Najib Lairini; des observateurs, M. Fernand Boucher, Mme Hélène David, Mme Louise-Hélène Richard.

INVITÉS : Mme Nicole Dubreuil, vice-doyenne, Faculté des études supérieures (officier désignée à la Commission des études par la Faculté et dont la nomination doit être prochainement entérinée par le Conseil de l'Université),

M. Luc Proteau, professeur titulaire, Département de kinésiologie, pour les délibérations CE-991-5.1 à 5.3.

ABSENTS : Le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume, la vice-rectrice—Vie étudiante, Mme Martha Crago; le vice-recteur—Administration et finances, M. Claude Léger, le vice-recteur—recherche, M. Jacques Turgeon; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Huy Ong, M. Jean Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux; Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, M. Laurent Descarries, M. Sang Nguyen, Mme Sylvie Normandeau; un étudiant, M. Christian Bélaïr; des observateurs, M. Raymond Lalonde, M. Denis Marchand.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

CE-991-1

Ordre du jour

CE-991-1

Un point est ajouté; l'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
  - 989<sup>e</sup> séance tenue le 18 octobre 2005
  - 990<sup>e</sup> séance tenue par consultation écrite le 4 novembre 2005
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Information et questions
5. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
  - 5.1 Département de kinésiologie
    - Création d'un microprogramme de deuxième cycle en kinésiologie
  - 5.2 Département de kinésiologie
    - Création d'un programme de D.E.S.S. en kinésiologie
  - 5.3 Département de kinésiologie
    - Modifications majeures au programme de M.Sc. (gestion en sport et en activité physique): changement de l'intitulé pour celui de M.Sc. (kinésiologie)

- 5.4 Faculté de médecine vétérinaire
  - Création d'un cheminement sans option au programme de M.Sc. (sciences vétérinaires), modalité avec mémoire
- 5.5 Faculté de médecine vétérinaire
  - Création d'un cheminement sans option au programme de Ph.D. (sciences vétérinaires)
- 5.6 Faculté de médecine vétérinaire
  - Création d'une option «Biomédecine vétérinaire» au programme de D.E.S. (médecine vétérinaire), concentration «Médecine des animaux de laboratoire»
- 5.7 Faculté de médecine vétérinaire
  - Création d'une concentration «Imagerie médicale» à l'option «Sciences cliniques vétérinaires» du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire)
- 5.8 Faculté de médecine vétérinaire
  - Création d'une concentration «Médecine zoologique» à l'option «Sciences cliniques vétérinaires» du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire)
- 5.9 Faculté de médecine vétérinaire
  - Création d'une concentration «Urgentologie et soins intensifs» à l'option «Sciences cliniques vétérinaires» du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire)
- 6. Grève des professeurs membres du SGPUM
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance
- 9. Clôture de la séance

CE-991-2                    ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX                    CE-991-2

CE-991-2.1                ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 989<sup>e</sup> SÉANCE                CE-991-2.1

Une correction est apportée, sur l'heure de la réunion indiquée en rubrique (14 heures au lieu de 14 heures 30).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 989<sup>e</sup> séance tenue le 18 octobre 2005, tel que corrigé.

CE-991-2.2                ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 990<sup>e</sup> SÉANCE                CE-991-2.2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 990<sup>e</sup> séance tenue par consultation écrite le 4 novembre 2005, tel que présenté.

CE-991-3                    AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX                    CE-991-3

La liste des affaires découlant des procès-verbaux des 989<sup>e</sup> et 990<sup>e</sup> séances a été transmise aux membres; la secrétaire générale en donne lecture.

CE-991-4                    INFORMATION ET QUESTIONS                    CE-991-4

CE-991-4.1                Résultats des admissions et inscriptions                    CE-991-4.1

Le registraire présente les résultats récents relatifs aux processus d'admission et d'inscription.

Il apparaît que les résultats relatifs aux inscriptions au trimestre d'automne 2005 correspondront à un nombre en EETC comparable aux résultats du trimestre d'automne 2004, considérant que l'augmentation observée se situera au-dessous d'une proportion de 1 %.

Les résultats relatifs au trimestre d'hiver 2006, enregistrés à ce jour, montrent une diminution du nombre de demandes d'admission aux programmes de premier cycle. Les demandes d'admission aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente présentent des résultats comparables à ceux du trimestre d'hiver 2005. Les résultats relatifs aux programmes d'études supérieures montrent une légère augmentation du nombre de demandes d'admission aux programmes de deuxième cycle, et une légère diminution du nombre de demandes d'admission aux programmes de troisième cycle. Des décisions ont été rendues en regard des demandes acheminées, selon une proportion de 89 % dans le cas des programmes de premier cycle (comparativement à une proportion de 74 % à la même période l'année précédente), et selon une proportion de 50 % dans le cas des programmes de cycles supérieurs (comparativement à une proportion de 26 % à la même période l'année précédente). Au terme de la semaine en cours, il sera possible de tracer un bilan plus définitif.

La présidente signale que, bien que des augmentations aient été observées, les résultats des admissions et inscriptions (EETC) et les données sur l'évolution des clientèles présentent un écart important avec les prévisions qui avaient été faites, en regard du budget de l'institution.

CE-991-4.2                Salon des études                    CE-991-4.2

La présidente rappelle que le Salon des études se tiendra ce dimanche, 20 novembre. Dans le contexte actuel de la tenue de journées de grève par les professeurs membres du SGPUM, les facultés ont étudié des stratégies, afin d'assurer que cette activité importante pour la communauté universitaire puisse se dérouler sans problèmes. Elle invite les représentants des facultés à informer la vice-rectrice—Vie étudiante des solutions envisagées ou à lui adresser leurs questions. La présidente remercie à l'avance les personnes appelées à participer au Salon, et souligne l'importance de leur collaboration.

CE-991-5                    RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-doyenne de la Faculté des études supérieures présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.9.

CE-991-5.1                Département de kinésiologie                    CE-991-5.1  
- Création d'un microprogramme de deuxième cycle en kinésiologie

---

A-33/991<sup>o</sup>/411

La Commission reçoit M. Luc Proteau, professeur titulaire au Département de kinésiologie, qui pourra répondre aux questions des membres sur les projets présentés par le Département.

Les projets relevant du Département de kinésiologie, inscrits aux points 5.1 à 5.3, proposent des modifications à l'offre de formation de deuxième cycle en kinésiologie, par la création d'un microprogramme de deuxième cycle et d'un programme de D.E.S.S. en kinésiologie, et par des

modifications au programme de M.Sc. La proposition d'ensemble permettra d'offrir des programmes de deuxième cycle se posant en complémentarité dans un continuum de la formation, selon les divers objectifs recherchés (perfectionnement, mise à niveau, formation en recherche, etc.), et de positionner ces programmes en fonction des besoins des milieux professionnels et des marchés concernés. Les documents de présentation précisent les spécificités propres à chacun des trois projets en matière de besoins et d'objectifs de formation, et de structure de programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de deuxième cycle en kinésiologie, au Département de kinésiologie, conformément au document A-33/991<sup>e</sup>/411.

CE-991-5.2      Département de kinésiologie      CE-991-5.2  
- Création d'un programme de D.E.S.S. en kinésiologie

---

A-33/991<sup>e</sup>/412

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. en kinésiologie, au Département de kinésiologie, conformément au document A-33/991<sup>e</sup>/412.

CE-991-5.3      Département de kinésiologie      CE-991-5.3  
- Modifications majeures au programme de M.Sc. (gestion en sport et en activité physique) : changement de l'intitulé pour celui de M.Sc.(kinésiologie).

---

A-33/991<sup>e</sup>/413

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications majeures au programme de M.Sc. (gestion en sport et en activité physique) : changement de l'intitulé pour celui de M.Sc.(kinésiologie), au Département de kinésiologie, conformément au document A-33/991<sup>e</sup>/413.

CE-991-5.4      Faculté de médecine vétérinaire      CE-991-5.4  
- Création d'un cheminement sans option au programme de M.Sc. (sciences vétérinaires), modalité avec mémoire

---

A-33/991<sup>e</sup>/414

La proposition d'ensemble de la Faculté de médecine vétérinaire, relative aux modifications aux programmes de cycles supérieurs (M.Sc. Ph.D. et D.E.S.) inscrites aux points 5.4 à 5.9, a découlé de sa réflexion sur les contenus et les objectifs de ces offres de formation en regard des exigences des divers ordres professionnels et organismes d'accréditation concernés par la

reconnaissance des formations en médecine vétérinaire (incluant les organismes américains). La teneur de la réflexion menée a permis de déterminer les choix de spécialisation retenus par la Faculté, et d'assurer, préalablement à l'établissement des nouvelles options et concentrations et des nouveaux cheminements, la disponibilité des ressources et des expertises professorales. Les documents de présentation précisent les spécificités propres à chacun des projets proposés, en matière d'objectifs de formation et de structure de programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un cheminement sans option au programme de M.Sc. (sciences vétérinaires), modalité avec mémoire, à la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/991<sup>o</sup>/414.

CE-991-5.5

Faculté de médecine vétérinaire

CE-991-5.5

- Création d'un cheminement sans option au programme de Ph.D. (sciences vétérinaires)

---

A-33/991<sup>o</sup>/415

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un cheminement sans option au programme de Ph.D. (sciences vétérinaires), à la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/991<sup>o</sup>/415.

CE-991-5.6

Faculté de médecine vétérinaire

CE-991-5.6

- Création d'une option «Biomédecine vétérinaire» au programme de D.E.S. (médecine vétérinaire), concentration « Médecine des animaux de laboratoire »

---

A-33/991<sup>o</sup>/416

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « Biomédecine vétérinaire » au programme de D.E.S. (Médecine vétérinaire), concentration « Médecine des animaux de laboratoire », à la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/991<sup>o</sup>/416.

CE-991-5.7

Faculté de médecine vétérinaire CE-991-5.7

- Création d'une concentration «Imagerie médicale» à l'option « Sciences cliniques vétérinaires » du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire)

---

A-33/991<sup>o</sup>/417

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une concentration « Imagerie médicale » à l'option « Sciences cliniques vétérinaires » du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire), à la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/991<sup>o</sup>/417.

CE-991-5.8

Faculté de médecine vétérinaire

CE-991-5.8

- Création d'une concentration «Médecine zoologique» à l'option « Sciences cliniques vétérinaires » du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire)

---

A-33/991<sup>o</sup>/418

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une concentration « Médecine zoologique » à l'option « Sciences cliniques vétérinaires » du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire), à la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/991<sup>o</sup>/418.

CE-991-5.9

Faculté de médecine vétérinaire

CE-991-5.9

- Création d'une concentration «Urgentologie et soins intensifs» à l'option « Sciences cliniques vétérinaires » du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire)

---

A-33/991<sup>o</sup>/419

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une concentration « Urgentologie et soins intensifs » à l'option « Sciences cliniques vétérinaires » du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire), à la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/991<sup>o</sup>/419.

CE-991-6

GRÈVE DES PROFESSEURS MEMBRES DU SGPUM  
A-33/991/420

CE-991-6

Avant de donner la parole aux représentants étudiants, qui ont demandé d'inscrire ce sujet comme point statutaire, la présidente souhaite faire le point sur la situation en cours relativement à la tenue de journées de grève par les professeurs membres du SGPUM. À ce jour, les professeurs membres du SGPUM ont tenu six journées de grève, entre le 19 octobre et le 10 novembre. En

assemblée générale, jeudi dernier, ils ont donné un mandat à l'exécutif syndical d'exercer jusqu'à douze journées de grève intermittente, d'ici la fin du trimestre en cours; deux journées de grève ont été annoncées, soit aujourd'hui et demain. À ce jour également, l'Université a déposé trois offres de règlement, et aucune entente n'est intervenue entre les parties.

La présidente souligne que l'Université se trouve extrêmement préoccupée par cette situation et par les inconvénients qui en découlent sur le déroulement du trimestre en cours et sur le déroulement des différentes activités universitaires. Ces préoccupations sont de divers ordres, dont, plus particulièrement les aspects concernant la poursuite du trimestre d'études et la définition de modalités pour assurer la validité des activités d'apprentissage et d'évaluation. Dans l'éventualité de l'utilisation du nombre complet de jours de grève votés, plusieurs activités d'enseignement se trouveraient dans une situation problématique (par exemple, les activités ayant lieu les mercredis présenteraient une durée d'apprentissage qui aura été réduite de manière significative).

C'est dans un tel contexte que l'Université, en collaboration avec les unités académiques, voit à définir des solutions afin d'éviter de compromettre le trimestre; on doit toutefois considérer que l'application de mesures de rattrapage ne pourra se poser qu'au terme du conflit, et nécessitera la collaboration des professeurs.

La présidente signale que l'Université tente de rester en contact avec tous les membres de la communauté universitaire concernés par ce conflit: professeurs, étudiants, responsables académiques, etc. Elle mentionne également que les autres catégories d'enseignants (chargés de cours, auxiliaires d'enseignement, etc.) ne sont pas interpellées par la grève, et sont tenues, de ce fait, d'assurer les activités dont leurs membres sont responsables. Bien que la situation présente des contraintes importantes dans certains cas, l'Université veut assurer, dans la mesure du possible, que ces autres activités d'enseignement ne soient pas perturbées par la grève.

À la suite de la consultation tenue la semaine dernière, la Commission des études a autorisé les facultés à reporter la date limite fixée pour un abandon de cours avec frais; cette décision indiquait aux facultés de transmettre leur décision à la provost et vice-rectrice—Affaires académiques, laquelle devra faire rapport à la Commission des études. À cette fin, un document est distribué en séance (A-33/991/420), et présente les décisions et modalités appliquées par les facultés.

Ayant complété sa présentation sur l'état de la situation de grève, la présidente invite les représentants étudiants à présenter leur avis.

Se fondant sur des questions et éléments d'information transmis à la FAÉCUM par des étudiants ou par des associations étudiantes, les représentants étudiants expliquent que les étudiants se sentent pris en otage entre les deux parties concernées par un conflit qui relève d'un ordre qui reste extérieur à la situation des étudiants, par sa nature même de conflit de travail. Ils présentent des exemples de situations qui ont parues abusives, entre autres par des pressions exercées sur des associations étudiantes en vue d'obtenir leur appui (respect des lignes de piquetage; tenue d'un vote aux assemblées de certaines associations étudiantes, donnant lieu à l'annulation de toute activité d'enseignement et d'apprentissage lors des journées de grève tenues par le SGPUM, les étudiants ne s'y présentant pas). Par ailleurs, les messages adressés aux étudiants par la direction de l'Université n'apparaissent pas rassurants quant à une résolution rapide du conflit et des problèmes qu'il engendre sur le déroulement du trimestre. À cette étape du conflit, les représentants étudiants considèrent que la responsabilité de sa résolution revient en premier lieu à l'Université, et que les éléments d'information transmis par celle-ci aux étudiants ne suffisent pas à démontrer que l'Université exerce le contrôle attendu dans cette situation, considérant les obligations de celle-ci en regard de la formation des étudiants (entre autres en assurant la tenue des cours).

La doyenne de la Faculté de l'aménagement observe que les étudiants ont raison de déplorer la situation ambiguë dans laquelle les place le conflit en cours. Elle convient de l'obligation contractuelle de l'Université en regard de la formation des étudiants et de la tenue des cours et des activités, mais signale que face à cette obligation de l'institution se pose également celle des étudiants

de suivre les cours et activités visant à assurer leur formation, incluant les activités données par des chargés de cours ou par des chargées de formation pratique. Considérant les demandes d'information ou les avis reçus par la FAÉCUM et par l'ombudsman, on observe qu'il serait utile d'informer les doyens de la teneur des messages transmis par les étudiants, afin d'éclairer les décisions qu'ils seront appelés à prendre dans le cadre de ce conflit. Les situations abusives signalées devraient par ailleurs être dénoncées publiquement. Un représentant étudiant explique pour sa part que les pressions exercées ont donné lieu dans certains cas au boycottage des activités assurées par les autres catégories d'enseignants. Il précise que la FAÉCUM n'invite pas les associations à adopter ou non de telles positions, mais que dans le cas où une association s'en prévaut, elle n'interviendra pas pour l'en dissuader. La doyenne observe qu'une telle position de la part de la FAÉCUM apparaît contradictoire en regard des obligations respectives des étudiants et de l'institution, précédemment évoquées.

Un membre explique les directives qui ont été adressées aux chargés de cours et aux chargés de formation pratique. Ainsi, dès le début du conflit, les membres des syndicats représentants ces catégories d'enseignants ont été informés de leur obligation de se présenter aux cours et activités qu'ils assuraient. Ils ont également été invités à expliquer aux étudiants qu'ils relevaient d'une convention collective distincte. Des éléments d'information ont également porté sur le traitement de situations de pression (dans certains cas, l'exercice de moyens de pression a entraîné l'arrêt du cours ou de l'activité). La majorité des cours et activités assurés par des chargés de cours ou des chargés de formation pratique ont été tenues.

Un membre étudiant explique que la teneur des messages transmis par les étudiants se pose principalement en lien avec l'autorité morale que représente le professeur pour l'étudiant, et pouvant être mise en cause dans le conflit actuel; cette situation peut également se poser avec plus d'acuité au niveau des études supérieures, considérant le lien privilégié avec le directeur de mémoire ou de thèse. Les étudiants se trouvent ainsi partagés entre leur compréhension des revendications des professeurs, et leur volonté, légitime, de ne pas compromettre le déroulement de leurs études. Des exemples de situations ambivalentes rencontrées par des étudiants sont présentés; la présidente observe que l'on ne peut que regretter que le conflit en cours ait donné lieu à de telles situations.

Une discussion s'engage sur la pertinence qu'il y aurait de formuler une résolution quant à la position que la Commission des études pourrait adopter en regard de la situation. On constate qu'une telle démarche n'est pas du ressort de la Commission.

Le représentant étudiant précise que l'objet premier de son intervention visait à obtenir une réponse sur un point précis, à savoir si l'Université entend appliquer les mesures nécessaires à une résolution la plus immédiate possible du conflit en cours et au contrôle de la situation. Pour exemple, il mentionne qu'il ne serait pas souhaitable que la tenue du Salon des études, ce dimanche, soit compromise par l'application de mesures de sécurité exceptionnelles, ou par l'exercice de moyens de pression. La présidente assure les membres de la Commission que l'Université s'efforce de maintenir le contact avec la partie syndicale, dans le souci d'arriver le plus rapidement possible à la résolution de ce conflit de travail. Elle précise par ailleurs que les négociations se situent dans un contexte académique, mais également dans un contexte budgétaire, qui indique à l'Université de considérer des offres qui soient réalistes. Le maintien du contact avec les professeurs reste également primordial dans la mesure où l'application de modalités de rattrapage nécessitera un travail commun entre la direction, les unités et les professeurs. Elle réaffirme toutefois que l'Université consacre toutes ses énergies à parvenir à la résolution de la situation.

Sur la problématique de l'autorité morale représentée par le professeur, le vice-recteur responsable des études supérieures mentionne qu'au terme du conflit, cette problématique pourra avoir eu des impacts importants sur certains étudiants. Il invite les représentants étudiants à informer les étudiants qui auront connu de telles situations à aller rencontrer les instances appropriées de l'Université, dont, parmi d'autres, le vice-recteur responsable des études supérieures, des responsables de facultés, l'ombudsman, etc. Dans le contexte difficile qui préoccupe autant l'Université que les étudiants, il paraîtra important de préserver le caractère intègre de la relation entre l'étudiant et le professeur.

La présidente remercie les membres de la Commission des commentaires présentés sur cette situation qui se révèle difficile pour l'ensemble de la communauté universitaire.

CE-991-7            AFFAIRES DIVERSES            CE-991-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-991-8            PROCHAINE SÉANCE            CE-991-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 décembre 2005, à 14 heures.

CE-991-9            CLÔTURE DE LA SÉANCE            CE-991-9

La séance est levée à 15 heures 15.

Adopté le 13 décembre 2005 – Délibération CE-993-2

La présidente

La secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Francine Verrier